

## Vietnam

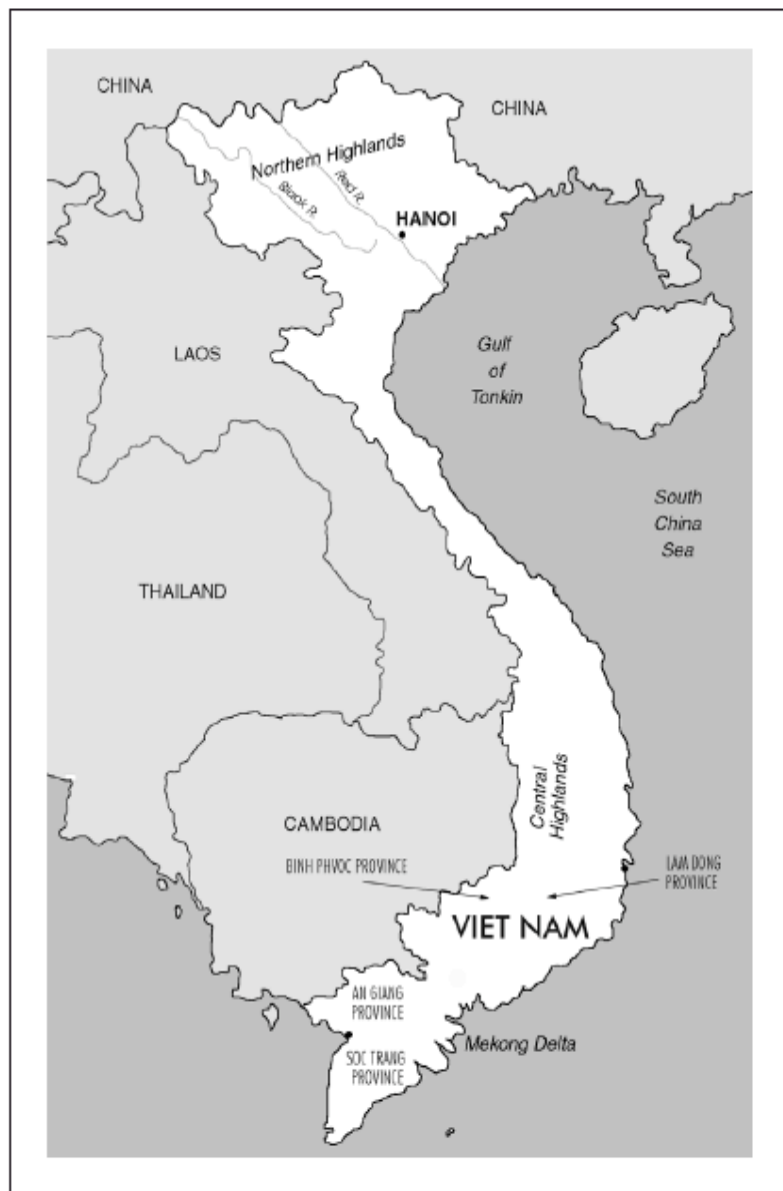
Le Vietnam bénéficie d'une position stratégique dans la péninsule indochinoise qui connecte le continent asiatique à l'Asie du sud-est. En tant que pays multiethnique, le Vietnam a reconnu 54 groupes ethniques ; les Kinh représentent la majorité, comprenant 86% de la population, et les 53 restants sont les groupes ethniques minoritaires comptant environ 14 % de la population totale du pays qui est de 89 millions.

Chaque groupe ethnique a sa propre culture et traditions distinctes, contribuant ainsi à la riche diversité culturelle du Vietnam. Les minorités ethniques vivent dispersées à travers le pays, dans des zones centrales inhabitées, côtières et montagneuses, mais sont principalement concentrées dans les montagnes du Nord et du centre du Vietnam. Le gouvernement vietnamien utilise le terme de «peuples autochtones» pour aucun de ces groupes, mais ce sont généralement les minorités ethniques vivant dans des zones montagneuses qui sont classés comme peuples autochtones vietnamiens. Les termes de minorités ethniques et de peuples autochtones sont utilisés de manière indifférenciée au Vietnam. Les Thai, Tay, Nung, Hmong, et Doa, sont de larges groupes, chacun comprenant entre 500,000 et 1.2 million de personnes. Il existe beaucoup de groupes comprenant moins de 300,000 personnes, néanmoins certains en comprennent parfois moins de quelques milliers. Environ 650,000 personnes appartenant à certains groupes ethniques vivent sur le plateau situé dans le sud des montagnes centrales (Tay Nguyen) dans le sud. Toutes les minorités ethniques ont la citoyenneté vietnamienne.

Les groupes ethniques s'entremêlent étroitement les uns avec les autres mais aucun d'entre eux ne possède de droit sur le territoire. Deux ou trois groupes peuvent être découverts dans le même village, et à travers les relations quotidiennes entre communautés, ils connaissent tous les langages, les coutumes et traditions des autres groupes.

Le gouvernement vietnamien n'a pas ratifié la Convention 169 de l'OIT mais a voté en faveur de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones bien que le pays ne reconnaisse pas les minorités ethniques en tant que peuples autochtones.

Depuis 20 ans, le Vietnam connaît une croissance économique rapide et est devenu un pays à revenu intermédiaire. De nombreux efforts ont été faits en matière de réduction de la pauvreté, mais ceux-ci ont été inégaux et les minorités ethniques souffrent toujours d'un important taux de pauvreté. En 2010, le taux de pauvreté national établi par le nouveau seuil de pauvreté<sup>1</sup> était de 20%. Dans les régions montagneuses du nord-est où les minorités ethniques dominent, il atteint 37,7% et dans les hauts plateaux du centre, 32,8%



## Le risque de retomber dans la pauvreté

Selon le Ministre du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales, il y avait plus d'1,5 millions de foyers pauvres au Vietnam en 2012, dont la majorité était des minorités ethniques ou des peuples vivant dans les régions montagneuses.<sup>2</sup> Le nouveau seuil de pauvreté étant estimé à 18 dollars par mois, ceux qui se situent juste au-dessus de ce seuil restent vulnérables. Il n'existe pas de politique permettant de fournir un soutien direct aux minorités ethniques ou aux autres ménages pauvres des régions montagneuses qui ont franchi la barre. Après avoir échappé à la pauvreté, ces ménages « presque pauvres » manquent du soutien qui leur permettrait d'avoir des moyens de subsistance de façon durable. Très peu d'entre eux parviennent à bénéficier des politiques favorisant l'accès aux prêts, la plupart ayant des difficultés liées aux taux

d'intérêts très élevés. Ces foyers disposent de capacités de production limitées et d'un accès restreint au marché. L'ensemble de ces éléments les expose à un niveau élevé d'insécurité financière et à un fort risque de retomber dans la pauvreté.

## L'allocation des terres pour les minorités ethniques

Selon un rapport du gouvernement au Comité permanent de l'Assemblée Nationale le 13 décembre 2012, 326 909 foyers des minorités ethniques, soit environ 2 millions de personnes ont besoin d'être soutenu pour l'acquisition d'une terre pour s'installer et produire d'ici 2016<sup>3</sup>. M. Phuoc, Président du Conseil des minorités ethniques, a ajouté que la situation « est plus préoccupante dans les régions des montagnes rocheuses comme Cao Bang, Ha Giang... »<sup>4</sup> Le rapport soulignait qu'en de nombreux lieux, la terre allouée n'est pas disponible ou la surface est trop réduite. Les demandes de terre peuvent également coûter très cher dans certains endroits. La dispersion des propriétaires terriens et le manque d'eau conduit à un affaiblissement de l'efficacité de la production. De plus, afin de souligner la faible disponibilité

de la terre, le rapport mentionne un certain nombre de causes à cette pénurie foncière, incluant la faiblesse des infrastructures de développement sur les terres productives et d'habitats ; le déplacement et la réinstallation après la construction d'infrastructures ; et le secteur minier qui ne tient pas compte de la culture, des coutumes et des conditions de production des personnes concernées. Les autres raisons évoquées sont : l'inadéquation de la gestion du foncier; la perte des terres due à leur vente; et les hypothèques. L'une des solutions préconisée dans le rapport consiste en l'allocation des terres non cultivées, mal utilisées des fermes étatiques (représentant plus de 4 millions d'hectares) aux populations des minorités ethniques. Selon M. Phuoc, aucune solution n'a pour l'instant été trouvée dans la pratique, ni au niveau central ni au niveau local concernant l'allocation de terres pour l'habitat et pour l'agriculture aux minorités ethniques. Ces difficultés sont exacerbées par l'augmentation constante des migrations vers les régions peuplées par les minorités. M. Phuoc a insisté sur le fait que c'est une vraie problématique du fait du rôle vital des minorités ethniques dans la défense et la sécurité du pays.

### **La question de la santé des minorités ethniques**

En novembre 2012, le Ministère de la santé a tenu un séminaire sur la démographie et la santé reproductive des minorités ethniques, en coopération le Comité des peuples de la province de Lao Cai, à Lao Cai. Le niveau de santé des minorités ethniques des régions montagneuses a été établi à partir de plusieurs indicateurs clés comme le taux de malnutrition, le taux de mortalité infantile, les maladies et l'espérance de vie. Le taux de malnutrition parmi les enfants issus des minorités en termes de rapport poids/âge, taille/âge et poids/taille a diminué ces dernières années mais il reste élevé par rapport au taux national actuel. Le taux de mortalité infantile parmi les minorités en-dessous d'un an est de deux à trois fois plus élevé que le taux national dans les régions montagneuses du Nord et des hauts plateaux du Centre. L'espérance de vie est également inférieure au taux national. Les minorités les plus faibles démographiquement, comme les Mang, les La Hu, les Cong, les Co Lao, les Pu Peo, Les Romam et les O Du, le niveau de santé et l'espérance de vie sont encore inférieures, les rendant plus vulnérables encore, voire menacées d'extinction.

Les facteurs identifiés comme fondamentaux de cette situation sont un taux de pauvreté élevé, le manque de soins accordés aux femmes, même quand elles sont enceintes, l'accès restreint aux services de santé et les coutumes et traditions de certains groupes ethniques, incluant le mariage des enfants (soit avant 19 ans, parfois à 13-14 ans). L'abus d'alcool constitue également une cause de cette faiblesse du niveau de santé parmi les minorités, notamment chez les hommes. Enfin, le manque d'eau potable et d'installations sanitaires, le manque de connaissances quant à l'hygiène figurent parmi les causes essentielles des maladies courantes qui prévalent dans les communautés des minorités ethniques.

### **Le niveau d'éducation des minorités ethniques**

Le séminaire de novembre à Lao Cai a confirmé le maintien d'un important taux d'analphabètes parmi les minorités ethniques. La région montagneuse du Nord, où se trouvent les plus importantes communautés, est aussi celle où le taux d'analphabétisme est le plus élevé chez les plus de 15 ans (12,7%). Les hauts plateaux du Centre et le delta du Mékong disposent des second et troisième taux les plus élevés avec 11,73% et 8,4% respectivement. Le pourcentage de travailleurs non diplômés parmi les minorités ethniques est aussi plus élevé que le taux national. Avec plus de 90%, le delta du Mékong et les hauts-plateaux ont le taux le plus important de travailleurs non-diplômés. Le pourcentage de la population ayant achevé le

primaire et ayant poursuivi dans le secondaire ou le supérieur est extrêmement faible : Thaï 1,6%, Muong 2.0%, Khmer 1.0%, H'Mong 0.3% et les autres groupes 1.5%.

Lors du séminaire, les principales causes évoquées étaient :

- L'important taux de pauvreté : la pauvreté est considérée comme un des cinq facteurs des taux de sortie du système scolaire, surtout chez les filles. C'est la principale cause pour les H'Mong, les J'rai et les Khmer.
- La barrière de la langue : les plupart des élèves autochtones sont confrontés à une barrière de la langue à l'entrée à l'école, due à un manque d'éducation dans leur propre langue mais aussi à une préparation inadéquate en maternelle
- Le programme classique n'est pas pertinent pour beaucoup d'élèves issus des groupes autochtones. Le bilinguisme ou l'enseignement interculturel, et où il existe, l'enseignement dans leur propre langue est préférable.
- La relation entre enseignant et élève : selon la moyenne environ 50% des enseignants, 85.7% à Ha Giang et 61.1% à Lai Chau ne sont pas autochtones eux-mêmes.
- L'importance des distances pour se rendre à l'école et la faiblesse des infrastructures scolaires sont des obstacles réels dans l'accès à l'éducation des élèves issus des minorités ethniques.

### **L'affaiblissement de la coutume**

La coutume a longtemps régulé les relations sociales au sein des communautés autochtones, mais elle tend rapidement à disparaître. Elle n'est pas reconnue et subie une pression importante parce qu'elle est considérée comme passéiste, inappropriée et incompatible avec le statut juridique de l'État. Dans les années 1980, de nombreuses traditions et pratiques étaient interdites par la loi. Inversement, beaucoup de lois ont été adoptées sans l'avis des minorités ethniques. Dans le passé, les conflits au sein des communautés étaient résolus par l'application de la coutume par les aînés reconnus du village. Comme cette forme de contrôle social et de résolution de conflit n'est plus effective, les communautés autochtones font face à une forte hausse des conflits et des crimes comme le vol ou même le meurtre. Le long de la frontière entre le Vietnam et le Laos, dans les provinces de Son La et Dien Bien, beaucoup de Thaï et de Hmong sont arrêtés pour trafic de drogue.

### **Le manque de conscience des droits légaux**

La méconnaissance de la loi parmi les minorités ethniques résulte principalement du fait que les lois sont écrites en langue Kinh, tandis que le niveau d'éducation des minorités est faible. Les personnels judiciaires des communes ne fournissent que peu de conseils aux populations locales, et le manque de juristes issus des minorités ethniques est grand. En réponse à cette situation, le Ministère de la justice a établi une circulaire en décembre 2012 sur la mise à disposition d'une aide judiciaire et l'amélioration de la connaissance, du respect et de l'observation de la loi parmi les minorités ethniques

### **REDD+ et les droits communautaires sur les forêts**

En octobre 2012, les projets pilotes du programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, des deux districts de Di Linh et de Lam Ha dans la province de LamDong sont arrivés à leur terme après 20 mois de mise en œuvre. Le gouvernement vietnamien a également approuvé le programme d'action national sur REDD+ pour la période 2011 - 2020.

L'expérience de mise en œuvre du projet pilote de REDD+ suivant le programme des Nations Unies a montré le besoin de prendre en compte un certain nombre de questions ayant trait aux peuples autochtones pour assurer le succès de REDD+. L'une des questions fondamentales est celle du manque de foncier pour la production agricole et le manque de droits sur les terres forestières. Une étude récente menée dans la province de Lam Dong a montré que la plupart des forêts sont des « forêts protégées » ou des « aires protégées », ou sont allouées à des compagnies privées tandis que les communautés autochtones K'ho deviennent dépendantes des emplois octroyés par ceux qui possèdent ces forêts. La conséquence de cette absence de reconnaissance de leurs droits fonciers et forestiers est qu'ils sont accusés d'empiéter sur des territoires qui représentent une partie de leurs terres ancestrales. Les conflits fonciers forestiers augmentent dans la région K'ho, en particulier avec les compagnies privées qui ont reçu les forêts et les ressources mais ne remplissent pas leurs obligations de créer des emplois pour les K'ho.

Il est de plus en plus reconnu par les chercheurs mais aussi par les membres du gouvernement qu'une gestion forestière fondée sur les communautés seraient plus efficace et juste dans la mise en œuvre du programme REDD, mais pour cela, les communautés doivent disposer de droits forestiers reconnus. Les K'ho croient que si leurs droits à la forêt sont reconnus, ils pourront la gérer de manière durable. Ils espèrent que le programme REDD+ favorisera l'évolution des lois et des politiques nécessaires à la reconnaissance et à la protection de leurs droits.

## Notes et références

<sup>1</sup> Décision du Cabinet du Premier Ministre N°09/1/2011/QD-TT datant du 30/01/2011 sur le nouveau seuil de pauvreté pour les ménages pauvres et presque pauvres, pour la période 2011-2015

<sup>2</sup> Ministère du Travail, des invalides de guerre et des affaires sociales, décision N°375/QD-LDTBXH , approuvant les résultats du sondage et des statistiques sur les ménages pauvres et presque pauvres en 2011

<sup>3</sup> Rapport non publié présenté par M. Phuoc, président du Conseil des minorités ethniques

<sup>4</sup> Ibid.

*En raison du caractère sensible de certaines des questions abordées dans cet article les auteurs préfèrent rester anonymes*

*Source: IWGIA, The Indigenous World 2013  
Traduction pour le GITPA par Claire Levacher*